

AÏKIDO CLUB DE MANOM

www.aikidomanomyutz.net

Président: Joël GILLES 5 rue derrière les maisons 57130 DORNOT Tél. : 06-14-42-31-86
Trésorier : Luc SUNNEN 23 rue Auguste Charles L-1326 LUXEMBOURG Tél. : 352-44-74-491
Secrétaire : Antoinette LAFONT 68 rue de Meilbourg 57100 GARCHE Tél. : 06-07-05-13-36

SAISON 2018 / 2019
PREMIERE INSCRIPTION

AÏKIDO □

AÏKI TAÏSO □

Bienvenu(e) dans notre Club

Informations

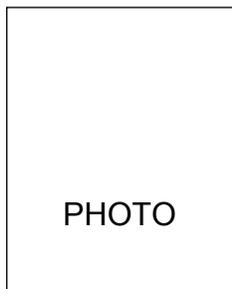
L'assurance - licence (adulte 36 € ; enfant 26 €) couvre le Club et vous-même / votre enfant en cas d'accident. **Elle est donc obligatoire pour pratiquer dès la 2^{ème} séance (la première étant destinée à vous faire découvrir l'Aïkido).**

Le certificat médical : il est lui aussi **obligatoire** pour pratiquer alors pensez-y.

Adhésion : différents modes de règlement sont possibles (voir ci-dessous).

Nous vous remercions et vous souhaitons une agréable saison.

Le comité



NOM et Prénom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :

Né(e) le :

E-mail:

Adhésion 2018 / 2019 : Comptant 2 chèques 3 chèques

Enfants à partir de 6 ans	Adhésion annuelle : (assurance - licence + cotisation) 135 €		
Ados jusqu'à 18 ans	Adhésion annuelle : (assurance - licence + cotisation) 155 €		
Adultes	Adhésion annuelle : (assurance - licence : 36 € + cotisation : 159€) = 195 €		
TARIFS (assurance - licence + cotisation)	Adhésion annuelle	A partir du 2 ^{ème} trimestre	A partir du 3 ^{ème} trimestre
AÏKI TAÏSO	80 €	60 €	50 €
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si vous autorisez la diffusion de photos ou vidéos prises durant la pratique.			

AÏKIDO CLUB DE MANOM

www.aikidomanomyutz.net

Président: Joël GILLES 5 rue derrière les maisons 57130 DORNOT Tél. : 06-14-42-31-86

Trésorier : Luc SUNNEN 23 rue Auguste Charles L-1326 LUXEMBOURG Tél. : 352-44-74-491

Secrétaire : Antoinette LAFONT 68 rue de Meilbourg 57100 GARCHE Tél. : 06-07-05-13-36

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné. M-Mme / NOM..... PRENOM.....

En ma qualité de PERE MERE TUTEUR

Autorise :

- MON FILS / MA FILLE

NOM.....PRENOM.....

1- A pratiquer l'Aïkido au sein du Dojo de Manom pour la saison 2018.... /2019.....

2- A être transporté (e) sur les lieux des rencontres, les jours de stages

Par des personnes véhiculées étant en règle avec les lois du Code de la Route, et décline toute responsabilité vis-à-vis du club et de ses enseignants et accompagnateurs en cas d'incident.

- Le représentant mandaté du club d'Aïkido de Manom

A prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment, en cas d'accident ou de blessure de mon enfant susnommé y compris en cas d'hospitalisation, nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

Remarques particulières, allergies etc.

FAIT A _____

LE _____

SIGNATURE